

Questions : 1- **Doc. 1 p. 54** : Qu'est-ce qu'une ZEE ? Quel est l'intérêt pour un État de disposer d'une ZEE ?

Aide : Utilisez aussi le texte p. 55 et la définition de ZEE p. 54 (vocabulaire).

2- **Planisphère p. 52-53 et doc. 2 p. 55** : Quels sont les États disposant d'une vaste ZEE (les 5 premiers) ? Quelle est la particularité de la ZEE de la France ?

3- **Doc. A et B, Planisphère p. 52-53 et Doc. 1 p. 54** : Pourquoi et comment les États cherchent-ils à étendre leur ZEE ? Donnez quelques exemples d'États ayant demandé une extension de leur ZEE.

4- **Planisphère p. 52-53** : Situez les espaces maritimes où existent des litiges frontaliers maritimes.

5- **Carte p. 63** : Situez et expliquez les litiges et les points de tension (revendications par plusieurs États) existants dans le golfe de Guinée.

Doc. A : La procédure d'extension du plateau continental

Les fonds marins et leurs sous-sols disposent de leur propre régime juridique : celui du plateau continental. Revendiqué aux États-Unis par la proclamation du président Truman du 28 septembre 1945, le plateau continental – qui constitue le prolongement naturel du continent sous la mer – a la même nature économique que la ZEE. Il confère à ce titre des droits souverains à l'État côtier pour l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol de la mer. En principe limité à une largeur de 200 milles marins depuis les lignes de base, il peut être étendu jusqu'à 350 milles marins dans certaines conditions. Pour pouvoir bénéficier d'une telle extension, l'État côtier doit néanmoins obtenir un avis favorable de la part d'un organe spécifiquement créé par la CNUDM : la Commission des limites du plateau continental. L'extension de la juridiction d'un État sur l'espace marin revêt donc un enjeu économique, environnemental et géostratégique majeur.

Si des voix s'élèvent pour critiquer ce phénomène de territorialisation, ce dernier présente pourtant des avantages. Il permet notamment d'éviter les risques de conflits d'usage en mer, chaque espace maritime disposant de son régime juridique propre.

Alexia Pognonec, « Vers une gouvernance mondiale de l'océan ? », in *La Mer, nouvel eldorado ?*, La Documentation française, 2017. Alexia Pognonec est juriste, spécialisée en droit de la mer.

Doc. B : L'extension du plateau continental en Guyane



